

DOMINIQUE SANTONI

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Avignon, le **19 JUIL. 2022**

Maître Zoé PONCELET
Avocat au barreau de Marseille
127, rue de Rome
13006 MARSEILLE

Objet : Votre courrier en date du 6 juillet 2022 -
réponse du Département de Vaucluse

Maître,

Je vous confirme la bonne réception de votre lettre en date du 6 juillet 2022, qui a retenu toute mon attention.

J'ai bien noté que votre mandant exprime des inquiétudes concernant le projet de fusion absorption entre Vallis Habitat et Grand Delta Habitat et des interrogations sur son calendrier.

Sur les premières, je ne peux que vous confirmer que cette fusion interviendra naturellement dans le respect des règles et des engagements qui ont été pris, notamment afin que l'ensemble des agents, qu'ils relèvent d'un statut de droit public ou de droit privé, conservent leurs avantages de carrière, de mobilité et de retraite.

Sur les secondes, une communication sera faite ultérieurement sur les étapes de cette fusion, qui ne pourra en toutes hypothèses pas prendre effet avant le 1^{er} janvier 2023.

Je vous prie de recevoir, Maître, l'assurance de ma parfaite considération.

La Présidente

